Adequity

AUTOCALL
JUILLET 2015

- **Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**[1]
- **Durée d'investissement :** 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions**
- **Le produit émis par SG Issuer**[2]**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois offrant une garantie de formule donnée par Société Générale, est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant**
- **Éligibilité :** Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
- **Période de commercialisation :** Du 20 mai 2015 au 23 juin 2015

(1) En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé sur 1 à 10 ans au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance à l'indice Euro iStoxx® EWC 50 (ci-après l'Indice). Le remboursement du produit « Autocall Juillet 2015 » est conditionné à l'évolution de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50. En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 50%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -50%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum de 6,63%(1)(2)).

- Un remboursement du capital initial à l'échéance si l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 n'a pas enregistré de baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial. **Un risque de perte en capital au-delà à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.**
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 9, si l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 7%(1)(2) par année écoulée à l'échéance si l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial (soit un Taux de Rendement Annuel de 5,43%(2)).
- Un objectif de gain fixe plafonné à 3,5%(2) par année écoulée à l'échéance tant que l'Indice n'a pas baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial (soit un Taux de Rendement Annuel de 3,06%(2)).

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Autocall Juillet 2015, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 02/07/2015 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 20/06/2025) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas d'achat après le 02/07/2015 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance Autocall Juillet 2015 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Autocall Juillet 2015 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. ***L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

(1) Le gain au titre de la 1ère année est calculé prorata temporis et est égal à 6,42%.

(2) Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et fiscalité liés au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AVANTAGES

- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 7%[(1)(2)] par année écoulée, soit un gain de 69,42%[(1)(2)] (correspondant à un Taux de Rendement Annuel de 5,43%[(2)]).
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 enregistre une baisse limitée à 50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 3,5%[(2)] par année écoulée, soit un gain de 35%[(2)] (correspondant à un Taux de Rendement Annuel de 3,06%[(2)]).
- Un remboursement du capital initial à l'échéance dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial.
- De l'année 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial plus un gain de 7%[(1)(2)] par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 6,63%[(2)]).

INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 6,63%[(2)]).
- Le rendement d'Autocall Juillet 2015 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.
- L'indice Euro iStoxx® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un dividende constant de 50 points par an. Si les dividendes bruts détachés par les actions sont inférieurs aux 50 points par an, la performance de l'indice en sera pénalisée. Si les dividendes détachés par les actions sont supérieurs aux 50 points par an, la performance de l'indice en sera améliorée.

(1) Le gain au titre de la 1ère année est calculé prorata temporis et est égal à 6,42%.

(2) Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et fiscalité liés au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle(3), dès que l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 depuis la date de constatation initiale (le 2 juillet 2015) est **stable ou en hausse, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL(2)(3)
+
UN GAIN DE 7%(1)(2) PAR ANNÉE ÉCOULÉE(3)

(Soit un Taux de Rendement Annuel compris entre 6,63%(2)
(cas où le remboursement a lieu à l'issue de l'année 1) et 5,56%(2)
(cas où le remboursement a lieu à l'issue de l'année 9))

(1) Le gain au titre de la 1ère année est calculé prorata temporis et est égal à 6,42%.
(2) Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et fiscalité liés au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates de constatation, de remboursement anticipé et de paiement des intérêts.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 6 juin 2025), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 depuis la date de constatation initiale (le 2 juillet 2015).

Cas favorable : Si l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial,** l'investisseur reçoit :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL(2)(3)
+
UN GAIN DE 7%(1)(2) PAR ANNÉE ÉCOULÉE (SOIT UN GAIN DE 69,42%(2))(4)

(Soit un Taux de Rendement Annuel de 5,43%(2))

Cas médian : Si l'indice enregistre une **baisse limitée à 50% par rapport à son niveau initial,** l'investisseur reçoit :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL(2)(3)
+
UN GAIN DE 3,5%(2) PAR ANNÉE ÉCOULÉE (SOIT UN GAIN DE 35%(2))(4)

(Soit un taux de Rendement Annuel de 3,06%(2))

Cas défavorable : Sinon, si l'indice enregistre une baisse **de plus de 50% par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL DIMINUÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE(2)(3)(5)

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE

Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul

(1) Le gain au titre de la 1ère année est calculé prorata temporis et est égal à 6,42%.
(2) Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et fiscalité liés au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
(3) Le 20 juin 2025.
(4) Le 13 juin 2025.
(5) La valeur finale de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

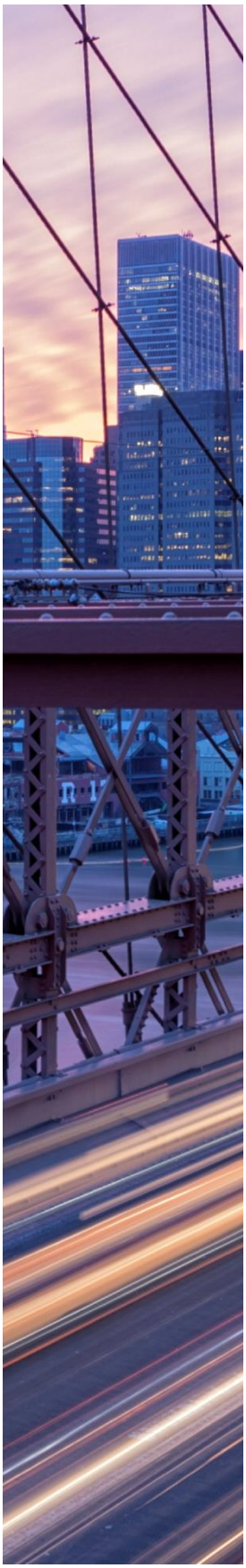

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50% À L'ÉCHÉANCE

Évolution de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50

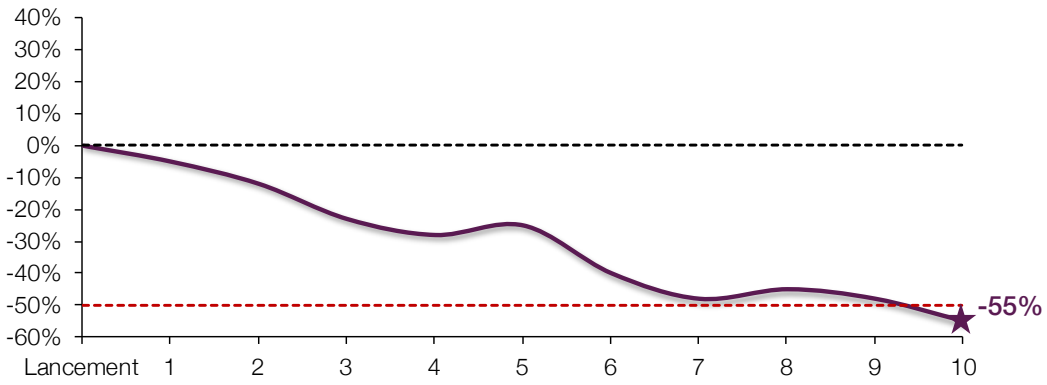

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50% À L'ÉCHÉANCE

Évolution de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50

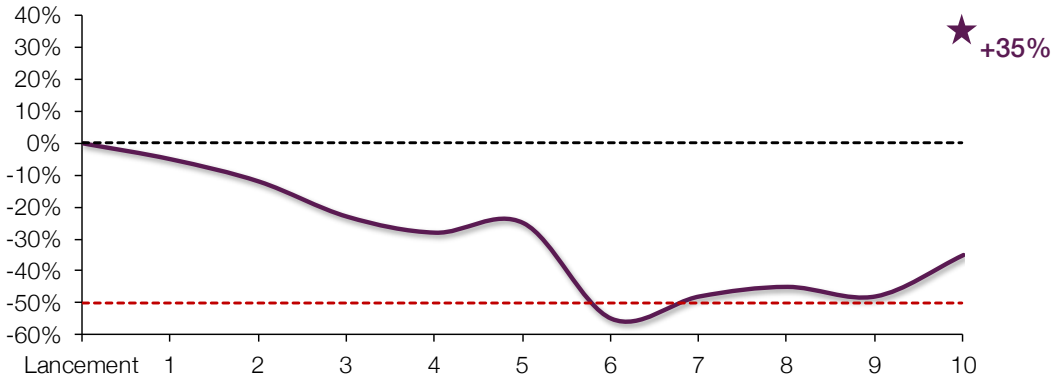

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

Évolution de l'Indice Euro iStoxx® EWC 50

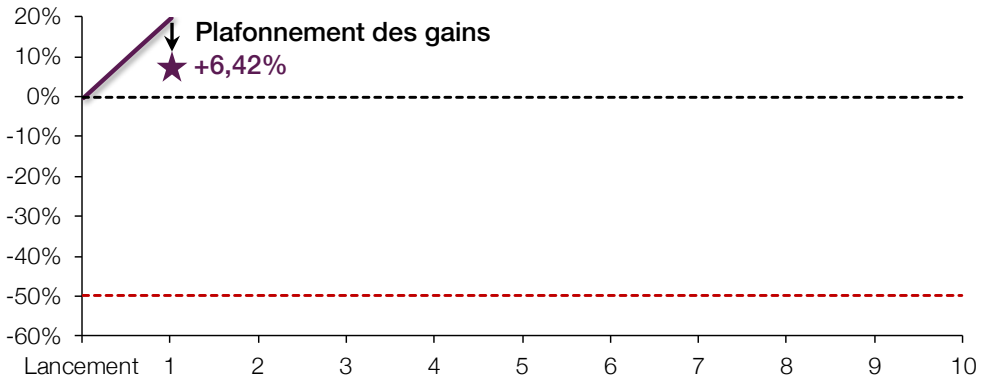

Évolution de l'indice Euro iStoxx® EWC 50

Performance d'Autocall Juillet 2015

Seuil de perte en capital et de versement du gain de 35% à l'échéance

Seuil de remboursement anticipé

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50% À L'ÉCHÉANCE

– À l'issue des années 1 à 9, l'Indice clôture en-dessous de son niveau initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.

– À l'échéance des 10 ans, l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 enregistre une baisse de 55% par rapport à son niveau initial. L'investisseur reçoit alors **le capital diminué de la performance négative de l'Indice, soit 100% - 55% = 45%(1) du capital initial.**

– Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -7,69%(1) égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.**

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50% À L'ÉCHÉANCE

– À l'issue des années 1 à 9, l'Indice clôture en-dessous de son niveau initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.

– À l'échéance des 10 ans, l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 enregistre une baisse 35% par rapport à son niveau initial et se maintient donc au-dessus du seuil de -50%. L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial plus un gain de 3,5%(1) par année écoulée, soit 135%(1) du capital initial.**

– Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 3,06%(1), contre un Taux de Rendement Annuel de -4,23% pour un investissement direct dans l'Indice.**

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

– À l'issue de la 1ère année, l'Indice Euro iStoxx® EWC 50 clôture en hausse par rapport à son niveau initial (+20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.

– L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial plus un gain de 7%(1) par année écoulée (le gain au titre de la 1ère année est calculé prorata temporis et est égal à 6,42%(1)), soit 106,42%(1) du capital initial.**

– Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 6,63%(1), contre un Taux de Rendement Annuel de 21,14% pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et fiscalité liés au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance.

ZOOM SUR
L'INDICE EURO ISTOXX® EWC 50

PRÉSENTATION DE L'INDICE EURO ISTOXX® EWC 50

L'indice Euro iStoxx® EWC 50 (Euro iStoxx® Equal Weight Constant 50 index) est un indice de marché actions créé par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par Stoxx Limited.

Il est équipondéré et est composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, indice de référence de la zone Euro. Sa composition est revue trimestriellement à l'identique de celle de l'indice Euro Stoxx 50® aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'indice Euro iStoxx® EWC 50 est donc composé des 50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur 12 places boursières de la zone Euro (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché. **L'indice Euro iStoxx® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un dividende constant de 50 points par an.** Les 50 points par an sont retranchés linéairement chaque jour calendaire (i.e. 50/365). L'indice Euro iStoxx EWC 50® a été lancé le 19 novembre 2014 à un niveau de 1000 points.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com

Source : Stoxx.com, au 08/04/2015.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

SIMULATION ET ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO ISTOXX® EWC 50

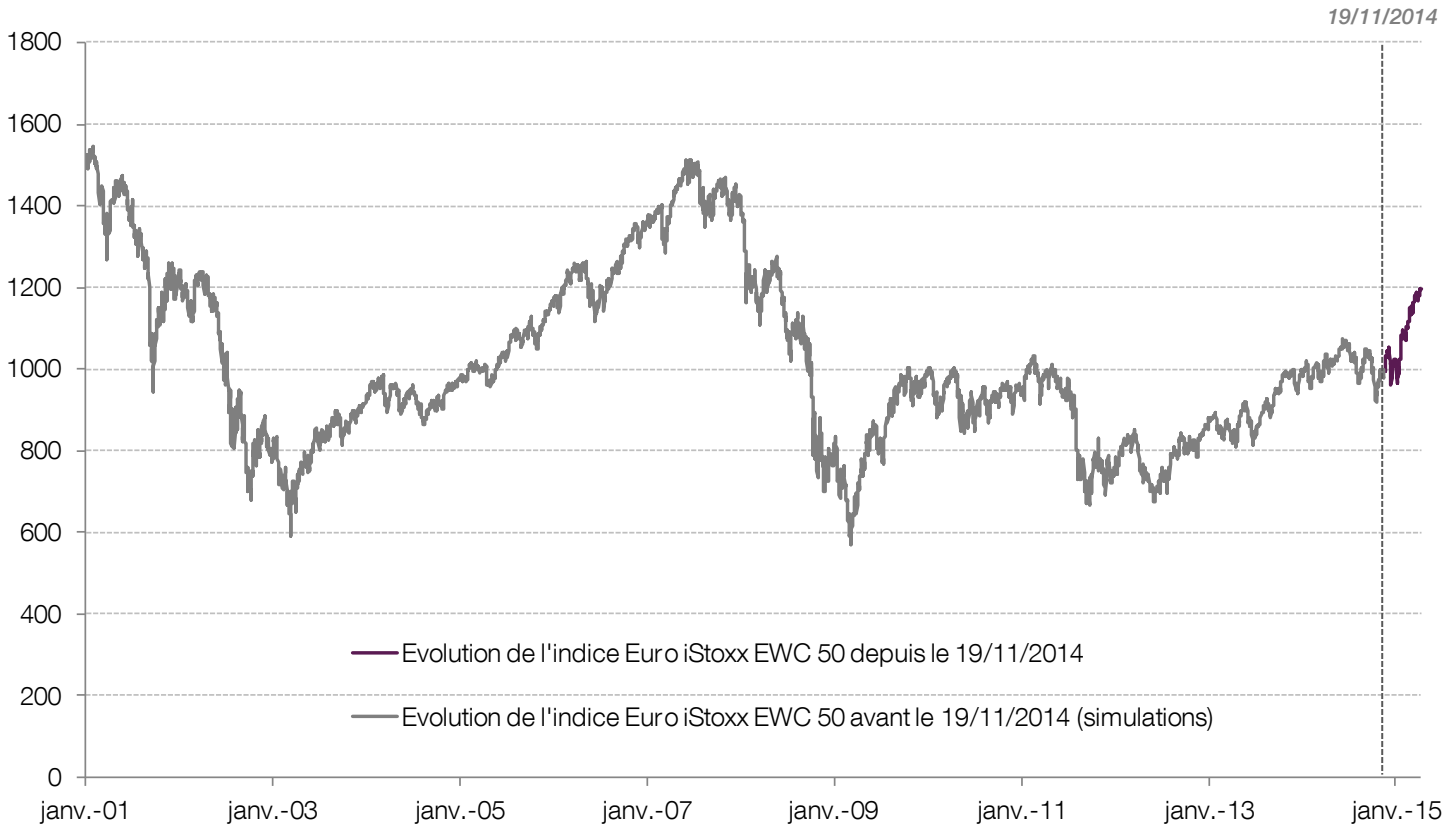

L'indice Euro iStoxx EWC 50® a été lancé le 19 novembre 2014 (à un niveau de 1000 points). Toutes les données précédant le 19 novembre 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Source : Bloomberg, au 08/04/2015.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES
CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Emetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	Euro
Code ISIN	FR0012650570
Code Eusipa	1260 - Express Certificates
Cotation	Euronext Paris
Eligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation

Période de commercialisation	Du 20 mai 2015 au 23 juin 2015
Échéancier monétaire	Entre le 13/05/2015 et le 02/07/2015, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 2% pour atteindre 1 000 euros le 02/07/2015.
Prix d'émission	99,73% de la Valeur Nominale
Valeur Nominale	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	13/05/2015
Date d'échéance	20/06/2025
Date de constatation initiale	02/07/2015
Dates de constatations annuelles	06/06/2016 ; 06/06/2017 ; 06/06/2018 ; 06/06/2019 ; 08/06/2020 ; 07/06/2021 ; 06/06/2022 ; 06/06/2023 ; 06/06/2024 ; 06/06/2025
Dates de paiement des intérêts	13/06/2016 ; 13/06/2017 ; 13/06/2018 ; 13/06/2019 ; 15/06/2020 ; 14/06/2021 ; 13/06/2022 ; 13/06/2023 ; 13/06/2024 ; 13/06/2025
Dates de remboursement anticipé	20/06/2016 ; 20/06/2017 ; 20/06/2018 ; 20/06/2019 ; 22/06/2020 ; 21/06/2021 ; 20/06/2022 ; 20/06/2023 ; 20/06/2024

Sous-jacent	Indice Euro iStoxx® EWC 50 (Code Bloomberg : ISXEC50). Le niveau utilisé est le cours de clôture de l'Indice.
Liquidité	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Commission de souscription / rachat	Néant / Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une double valorisation de l'obligation sera assurée, tous les quinze jours à compter du 02/07/2015 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale (Thomson Reuters).
Règlement/Livraison	Euroclear France
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source d'un risque de conflit d'intérêt.

SOUSCRIPTION EN ASSURANCE VIE OU CAPITALISATION

Quelles sont les spécificités d'Autocall Juillet 2015 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

Autocall Juillet 2015 peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation UAF Patrimoine Alyss, UAF Patrimoine Laurys, UAF Patrimoine Octavie ou UAF Patrimoine Octavie 2.
Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur.

La valeur d'Autocall Juillet 2015 prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale d'Autocall Juillet 2015

Autocall Juillet 2015 proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut de l'émetteur SG Issuer & du garant Société Générale.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance.

La valeur d'Autocall Juillet 2015 retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts d'Autocall Juillet 2015 conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.
Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Autocall Juillet 2015.

Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

Autocall Juillet 2015 en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.
Une information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie, est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Adequity

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.
Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 13/04/2015, se rattachant au prospectus de base en date du 02/10/2014, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site «http://prospectus.socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.
Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.
Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.
Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.
Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.
Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.
Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.
Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.
Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l' « Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro iStoxx® EWC 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.
Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie : Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
Société Anonyme – Capital Social : 1 006 509 557,50 euros au 8 janvier 2015
B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C - N° SIREN : 552 120 222 000 13
Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Réf. (A) 716376 015854 Mai 2015